



VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION CONTINUE



Code diplôme : 32321114 - RNCP : 36773 - Date d'échéance d'enregistrement : 31/08/2028
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le ou la titulaire du diplôme exerce son activité dans des contextes variés (plein air, sous abri, hors sol) en prenant en compte le facteur environnemental et en mettant en œuvre des techniques de haut niveau. Il ou elle travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de qualité et de développement durable.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Former** des professionnel.le.s compétent.e.s, qualifié.e.s et avec une expérience de terrain
- **Développer** le sens des responsabilités, de l'initiative et de la prise de décisions techniques et managériales

DURÉE DE LA FORMATION

2 ans - 700h de cours par an

En **alternance** (stages ou apprentissage)

Voie scolaire :

20 semaines de stage par an

Apprentissage :

20 semaines de formation en CFA

Possibilité d'adapter la durée de formation après un positionnement

DIPLÔME PRÉPARÉ

Le **BTS Agricole**

Diplôme d'État (niveau 5)

de l'enseignement professionnel
délivré par le Ministère de
l'Agriculture

L'ÉTABLISSEMENT

- Internat et restauration sur place
- Navette quotidienne depuis la gare de Saint-Rambert-d'Albon

EXEMPLES D'ACTIVITÉS VISÉES

- Réalisation de diagnostics technico-économiques
- Implantation d'une production (selon le matériel végétal et les équipements disponibles)
- Conduite de productions combinant différentes méthodes et matériels
- Contrôle des paramètres de croissance de développement et de l'état sanitaire
- Gestion de la main d'œuvre
- Formulation de conseils liés à la conduite de production

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie de l'**alternance** basée sur le vécu. Interventions de professionnels du secteur. Visites de terrain. Suivi personnalisé en centre de formation et en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSIONS

- Avoir suivi une classe de 3e ou 3e aménagée, ou avoir 16 ans
- **Sous statut scolaire** : sans condition dans le cadre d'une poursuite de scolarité
- **En apprentissage** : avoir entre 16 et 29 ans
- **En formation continue** : selon les modalités de prise en charge (nous consulter)





VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION CONTINUE



RÉPARTITION HORAIRES

SEMESTRE 1
Technicien supérieur des Métiers du Végétal
Agricultures et sociétés
Démarche qualité et santé au travail
SEMESTRE 2
Protection des cultures
Enjeux et projets locaux et EIL : appréhender la commercialisation de produits végétaux et animer un atelier d'art floral
Planification et amélioration continue
SEMESTRE 3
Conduite de culture : choix techniques et raisonnements dans un contexte de transition
Approche globale et durabilité d'une exploitation agricole
Expérimentation et CIV (Cultures In Vitro)
SEMESTRE 4
Maîtrise des milieux pour les productions
Pilotage de l'entreprise
Intégration professionnelle (POST-BTS)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu :

Evaluations Certificatives en Cours de Formation (ECCF) à la fin de chaque semestre.

POUR S'INSCRIRE

Sur le site **Parcoursup**, entretien de motivation et sur dossier.

En dehors de Parcoursup : nous consulter

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Adhésion à l'association
- Possibilité de pension ou demi pension (nous consulter)
- Pour les coûts de la formation, nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Possibilité d'aménagement du parcours de formation (nous consulter)

Chaque UE est constituée de modules relevant à la fois du domaine commun et du domaine professionnel.

Modules du domaine commun :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction d'un projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

Modules du domaine professionnel (spécifique à la spécialité "Métiers du Végétal") :

- M4 : Conduite de systèmes de culture spécialisée
- M5 : Conduite des milieux de systèmes de culture spécialisée
- M6 : Organisation du travail dans le système de production
- M7 : Pilotage stratégique du système de production
- M8 : Accompagnement au changement

RÉMUNÉRATION (apprentissage)

Rémunération en Contrat Apprentissage*	Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27% SMIC**	43% SMIC**	53% SMIC**	100% SMIC**
2ème année	39% SMIC**	51% SMIC**	61% SMIC**	
3ème année	55% SMIC**	67% SMIC**	78% SMIC**	

*Le taux de rémunération ne peut en aucun cas être inférieur, le cas échéant, au taux perçu par l'apprenti.e lors d'un précédent diplôme.

**Ou du minimum conventionnel de l'emploi occupé.

LES DÉBOUCHÉS

Poursuite de la formation : Licence Pro, Certificat de Spécialité, Ecole d'ingénieur
Vie active : Technicien.ne d'expérimentation, chef.fe de culture, technicien.ne conseil, technico-commercial, responsable d'exploitation

